Les importations françaises en Egypte

Notre commerce d'importation a fléchi en 1894 par rapport à octobre 1893 de liv. ég. 19,934 soit un peu plus de 500,000 fr. chiffre très considérable et qui nous met en déficit sur le total de nos importations depuis le 1er janvier en le comparant à celles de 1893 à la même date.

Cette situation qui au premier abord, semble défavorable ne doit pas nous alarmer plus qu'il ne convient : la diminution porte principalement *sur les métaux et ouvrages en métaux* qui avaient donné une forte plus-value en 1893 à cause des fournitures considérables en matériel des chemins de fer que nous avons effectuées en octobre 1893. Cette fourniture ne s'est pas renouvelée en 1894 pas plus pour nous que pour les autres pays à en juger par la statistique de la douane qui accuse sur cette catégorie une diminution de liv. égyptiennes 32.000 soit environ 800.000 fr. pour octobre.

Sur les autres catégories nous sommes plutôt en progrès; aussi espérons-nous qu'en fin de compte l'ensemble de notre commerce en ce pays présentera au 31 décembre un excédent sur 1893.

Nous nous réservons de traiter d'une manière plus approfondie de l'ensemble de notre exportation en Egypte en 1894, quand nous aurons sous les yeux les statistiques de la douane.

... L'Egypte, tenue par les capitulations, n'a pu à son tour nous élever des barrières, et les 8 0|0 ad valorem qu'elle prélève dans ses douanes, s'applique à toutes les marchandises, quelles qu'en soient les provenances. Profitant de cet avantage, notre commerce a fait et fait encore de louables efforts pour se diriger vers ce pays et nous espérons bien que le succès viendra après la lutte. Il peut d'ailleurs compter sur nos encouragements et sur nos conseils pour le guider vers cette Egypte que notre France a tant contribué à créer et qu'elle semble encore si peu connaître.

C'est cette ignorance qui fait que notre commerce a si longtemps tâtonné, suivi ses vieilles routines et en fin de compte laissé prendre par d'autres une place qui lui revenait de droit.

On ne pourra pas prétendre que notre infériorité se trouve justifiée par la mauvaise qualité de nos produits ; loin de là, à cet égard nous n'avons à redouter aucune concurrence. Et même ce qui prouve jusqu'à l'évidence la préférence bien marquée qu'on accorde ici aux marchandises françaises, ce sont les fraudes pratiquées sur une vaste échelle par des compétiteurs étrangers, estampillant et livrant, comme sortis des manufactures avoisinant la Seine, le Rhône ou la Loire, des produits qui n'ont jamais touché le sol français. Cette préférence vient surtout de la classe aisée, de celle qui donne le *ton*, par suite elle ne vise que les articles de grand luxe, accessibles seulement à une clientèle peu nombreuse, laquelle n'accepte modes, tissus, meubles que s'ils portent les marques de nos bons faiseurs parisiens.

Mais il est un autre point que nos fabricants semblent, ici comme ailleurs du reste, perdre complètement de vue : nous voulons parler de la clientèle pauvre, besogneuse qui achète des tissus à 0 fr. 25 le mètre, des chaussures à 1 fr. 25 la paire. Cette clientèle forme les 99 pour 100 de la population et partant est celle que nos fabricants devraient visiter, car c'est elle qui procure les bénéfices les plus appréciables. C'est pour elle que Bolton et Manchester font tourner leurs millions de broches ; c'est pour elle que les fabricants allemands ont inventé les bijoux en imitation d'imitation, leurs « cognacs » à 6 fr. la caisse, emballage compris ! Anglais et Allemands ont pris pour devise: vendre n'importe quoi, n'importe comment pourvu que le bénéfice s'en suivre et que l'opération soit correcte.

Nos concurrents, à l'inverse de nos fabricants, n'ont pas cherché à imposer leurs préférences et leur goût pour un grand nombre de marchandises; ils sont venus sur place étudier par eux-mêmes les goûts et préférences du consommateur et aussitôt après ils se sont mis à l'œuvre sans examiner s'il fallait transformer leur outillage et même le renouveler. Au début, les sacrifices ont été grands, car outre les frais d'installation, il a fallu ouvrir des crédits considérables et à longue échéance; mais aujourd'hui le succès a largement répondu à leurs peines. C'est ainsi que nous ne trouvons pas à placer ici un mètre de calicot dans un pays où ce tissu forme le fond d'habillement des indigènes; les Anglais ont accaparé la totalité de ce commerce et en 1893 leurs ventes de ces étoffes dépassaient 31 millions de francs alors que la totalité de nos importations s'élevait seulement à 23 millions.

Et cependant nous possédons en France des filatures importantes; chaque année, de nouvelles usines s'y créent; que feront-elles de leurs produits si elles ne se mettent résolument à suivre l'exemple de leurs voisins du Nord ?

Au point de vue de la production, la France est au moins l'égale des autres nations, mais elle ignore l'art d'utiliser ses richesses. Elle semble croire qu'on ne peut se dispenser de venir à elle, continuant à attendre les commandes sans les provoquer ; pendant que, mieux au courant de leurs obligations, ses rivales parcourent l'univers, offrant sans cesse, pressant les acheteurs et s'emparant d'eux soit en se conformant à leurs goûts soit par des crédits prolongés.

(Chambre de Commerce française d'Alexandrie).

NOUVELLES DU JOUR

Le discours de M. Waldeck-Rousseau à Saint-Etienne

Paris, 11 mars. — L'entourage ministériel est ému, et nous en avons recueilli divers échos dans les couloirs, de la campagne oratoire commencée par M. Waldeck-Rousseau. Il paraît en effet que le sénateur de la Loire, poussé par certains modérés, va continuer ses manifestations sur plusieurs points du territoire : c'est du moins là ce qui se disait aujourd'hui dans le salon de la Paix.

Les amis du cabinet voient là un danger prochain, étant de moins en moins certains que le cabinet résistera aux éléments de décomposition qu'il renferme et aux tiraillements qui l'assiègent. C'est dans ce sens que le discours de M. Waldeck-Rousseau était commenté au Palais-Bourbon.

Saint-Etienne, 11 mars. — L'exorde du discours de M. Waldeck-Rousseau n'a été qu'un long dithyrambe en l'honneur de Gambetta, « ce grand foyer de lumière », auquel il rapporte l'accueil chaleureux qui lui est fait, puis il ajoute :

« Aujourd'hui l'autorité s'est faite humble ; on dirait qu'elle veut se faire oublier. Il résulte de tout cela une torpeur considérable dans tout l'organisme social. On a conclu de vastes programmes dont pas un article n'a été adopté. Pour demain de nouveaux devoirs se préparent. »

L'orateur se déclare partisan énergique de la séparation des pouvoirs; mais il n'y a pas de gouvernement sans une bonne administration dont les fonctionnaires ne soient pas comparables à ces guides attachés dans les grands hôtels et qui appartiennent au premier passant et au premier voyageur.

M. Waldeck-Rousseau produit ensuite quelques aperçus curieux au sujet de sa circulaire de 1882, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, interdisant aux fonctionnaires de se faire recommander par les députés :

« On ne recevait pas au ministère de l'intérieur moins de 130 lettres de recommandations par jour ; on n'y répondait que par des formules tout imprimées. »

Il a voulu mettre fin à cela; Gambetta, auquel il montra sa circulaire lui dit :

« C'est bien, avec cela on dure cinq ans ou trois mois » (rires).

» C'est, dit l'orateur, la seconde partie de la prédiction qui s'est réalisée. Avoir l'esprit de gouvernement, c'est être réformateur, c'est être humain. »

L'orateur constate qu'il y a un mieux : il faut développer les idées de travail, jointes à celles d'ordre et d'économie. Il y a pour l'Etat un immense devoir à remplir. »

En terminant, M. Waldeck-Rousseau a bu à la démocratie de la Loire.

Les révélations de la « Libre Parole »

Paris, 11 mars. — Il y a une huitaine de jours, on arrêtait M. Dupuis, directeur des « Entrepôts et magasins généraux agréés par l'Etat, » situés quai Valmy.

La *Libre Parole* de demain raconte que ces entrepôts avaient été organisés par une bande juive dont Dupuis était l'homme de paille, dans le but de fournir aux commerçants juifs toutes sortes de marchandises à des prix tellement bas que les autres commerçants ne pourraient soutenir la concurrence.

« Pour y arriver, on exploitait indignement les négociants qui, gênés pour un moment, recouraient au warrant. On leur promettait 50 0|0 de la valeur de leurs marchandises et, après une comédie savamment organisée, on ne leur donnait que 25 0|0, tout en maintenant le billet de reconnaissance de 50 0|0. On avait donc toujours au moins 25 0|0 et souvent 75 0|0 de bénéfice.

» La bande, pour agir plus sûrement, s'était assurée l'inconsciente complicité d'un commissaire de police. »

La *Libre Parole* recommande à la justice, qui s'est émue enfin après plus de cent plaintes, l'étude de la comptabilité de la bande.

Le premier président de la Cour d'appel de Paris chez M. Brisson

Paris, 11 mars. — Le *Courrier du Soir* publie l'information que voici :

« Après avoir conféré, ce matin, avec le président du conseil, M. Périvier, premier président de la Cour d'appel de Paris, s'est rendu, cet après-midi, au Palais Bourbon, où il a été reçu, après la séance, par M. Brisson.

» On ignore encore quels sont les motifs de ces démarches, qui ne laissent pas d'intriguer un peu. »

Découverte de cartouches de dynamite chez un ouvrier mineur à Alais

Alais, 11 mars. — Au cours d'une perquisition chez un nommé Fayolle, ouvrier mineur, on a découvert cinq cartouches de dynamite. Fayolle a été arrêté. Une enquête est ouverte.

Désastreux effets d'une tempête à Tanger

Paris, 11 mars. — Une dépêche de Tanger signale une violente tempête. Une quarantaine de barques ont été brisées sur la côte. La mer a détruit en partie la jetée.

La neige tombe — phénomène rare — à Tanger. A Toulon, la mer est démontée. Le préfet maritime a dû consigner la rade et ajourner le départ de trois navires. La pluie tombe à torrents.

L'emploi d'ouvriers étrangers dans nos forts

Paris, 11 mars. — M. Chapuis, député de Meurthe-et-Moselle a avisé le Président du Conseil de son intention de lui poser une question relativement à l'emploi d'ouvriers étrangers dans nos forts.

M. Chapuis a fait remarquer à M. Ribot que dans les équipes d'ouvriers — des précédents le prouvent — peuvent se glisser des officiers des armées étrangères.

M. Ribot a répondu à M. Chapuis qu'il allait saisir le conseil des ministres de la question et lui a demandé d'attendre vingt-quatre heures pour fixer la date de sa question.

La France devant l'Europe

Paris, 11 mars. — Le *Courrier du Soir*, se faisant, croyons-nous, l'écho des rumeurs qu'il a pu recueillir au quai d'Orsay, publie ce soir une note d'une forme plus ambiguë que diplomatique, que nous devons signaler au même titre qui nous a fait souligner il y a deux jours une correspondance de Londres publiée par une agence officieuse et hier, les honneurs tout particuliers qui seront rendus à la reine Victoria à son débarquement à Cherbourg.

« On parle beaucoup, dit la note du *Courrier*, de l'isolement relatif de la France vis-à-vis de l'Europe et des dangers qui en peuvent surgir pour notre pays.

» Cet isolement, fût-il réel, ne constituerait peut-être pas autre chose, vu le groupement des puissances, qu'une situation arbitrale susceptible de produire pour nous d'excellents résultats, si nous savons tirer parti d'événements peu malaisés à prévoir dans un avenir prochain.

» Le caractère pratique et rémunérateur que les circonstances nous forcent à imprimer graduellement à notre politique extérieure à l'égard de la Russie comme de l'Angleterre, prête évidemment à des conjectures.

» On ne s'en étonnera nullement, si l'on accorde quelque attention à la précarité du ministère anglais, dont les jours semblent comptés et dont les successeurs se montrent déjà dans la coulisse avec un programme de nature à nous vivement intéresser et à mettre en relief la haute diplomatie de notre éminent représentant à Londres, M. de Courcelles. »

Il conviendrait peut-être de rapprocher les tendances qu'indique la note publiée par le *Courrier du Soir* de l'appréciation qu'émettait cet après-midi M. Flourens dans la *France*, à propos du rappel du colonel Monteil, dans les termes suivants :

« Certes, nous ne voulons pas crier à la trahison, mais nous comprenons que lord Dufferin prodigue à nos gouvernants ses encouragements les plus flatteurs. »

Le rétablissement de l'ordre à Pont-Saint Vincent

Nancy, 11 mars. — Le calme est rétabli à Pont-Saint-Vincent, près de Nancy, où des désordres avaient éclaté, comme vous savez, à la suite de l'embauchage d'ouvriers italiens.

On a arrêté deux individus inculpés d'avoir joué le rôle de meneurs dans les scènes de violence d'hier. L'un d'eux, nommé Clément, est d'origine belge.

Léon XIII et le cardinal Rampolla

Rome, 11 mars. — Au Vatican, on dément de la façon la plus formelle que les rapports entre Léon XIII et le cardinal Rampolla ne soient pas aussi cordiaux que par le passé à la suite d'une vive discussion au sujet des affaires autrichiennes. On déclare au contraire que l'accord le plus parfait, et sur toutes les questions intérieures et extérieures qui peuvent intéresser le St-Siège, règne entre le Pontife et son secrétaire d'Etat.

Une émeute dans une école normale en Serbie

Paris, 11 mars. — Une émeute a éclaté à l'école normale de Nisch (Serbie); cette émeute est attribuée aux manœuvres d'agitateurs socialiste. Une enquête est ouverte ; plusieurs meneurs sont arrêtés.

La France et la Chine

Paris, 11 mars. — Dans les entretiens qu'il a eus à Londres et à Paris avec les ministres des affaires étrangères d'Angleterre et de France, l'ambassadeur de Chine a sollicité l'intervention bienveillante de ces deux puissances, en cas où des conditions trop dures seraient exigées par le Japon pour la conclusion de la paix. Le diplomate est parti pour Rome où il va faire une démarche semblable auprès du baron Blanc.

En ce qui le concerne, M. Hanotaux s'est borné à prendre acte des communications qui lui ont été faites par le représentant du Céleste empire.

Le droit d'accroissement
Les protestations épiscopales

Mgr de Clermont vient, à son tour, d'adresser à M. le président de la République une protestation contre les nouvelles lois fiscales relatives aux congrégations.

Plusieurs évêques ont fait des démarches personnelles ou écrit des lettres non publiques, pour supplier le gouvernement de ne point consommer cette iniquité qui troublerait la paix religieuse autant que les expulsions de 1880.

M. E. Veuillot reçu par le cardinal Rampolla

S. Em. le cardinal Rampolla a reçu hier M. E. Veuillot, en ce moment à Rome avec son fils François. L'éminent secrétaire d'Etat est à peu près complètement rétabli.

La question du désarmement

Le *Secolo de Milan* prétend que l'empereur d'Allemagne a l'intention de profiter de la présence à Kiel des représentants de toutes les puissances européennes pour faire une proposition de désarmement.

Un anarchiste assagi

Parmi les anarchistes qui ont profité de l'amnistie, dit la *Libre Parole*, il en est un, Henri Guérin, qui vient de rentrer d'Anvers à Paris à pied.

Henri Guérin est l'ex-gérant de la *Revue libertaire* et de la *Révolte*.

A Bruxelles, où il s'était enfui, il avait fait la connaissance de Jagolkowski, le faux baron de Sternberg; il fut même arrêté à la place de celui-ci, puis relâché après qu'il eut établi sa véritable identité.

Enfin Guérin trouva, sous un faux nom, à s'employer à l'exposition d'Anvers.

Le voilà revenu à Paris complètement assagi, paraît-il, désireux seulement de reprendre la serviette de garçon de café.

La création d'un théâtre lyrique

Un grand nombre de conseillers municipaux de Paris ont pris l'initiative d'une proposition pour la création d'un théâtre lyrique subventionné par la ville de Paris. Il est probable que ce projet sera très sérieusement examiné et que la combinaison d'un théâtre lyrique ouvert à la jeune école sera bientôt réalisée.

L'*Eclair* publie ce matin les lettres de nombreux compositeurs français qui réclament avec énergie la création de cette scène lyrique et s'associent au vœu du conseil municipal pour sa constitution prochaine.

La débâcle de la Loire

St-Etienne, 11 mars. — Par suite du dégel causé par la pluie et le vent d'Ouest, la débâcle de la Loire est commencée dans les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Sur le territoire que traverse le fleuve dans notre département, on prévoit des inondations. La crue, actuellement de deux mètres, augmente toujours.

La crue de l'Allier

Le Puy, 11 mars. — Une forte crue de l'Allier s'est produite, la rivière est montée de sept mètres. La plaine de Brassac est entièrement envahie.

Le village de Grigues est submergé: les habitants n'ont pu sauver que difficilement les animaux domestiques qui passaient à l'aventure dans les localités avoisinantes. Les dégâts sont considérables. On ignore s'il y a des victimes. Une nouvelle crue est annoncée.

Inqualifiable agression à Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 11 mars. — Des verriers de nationalité allemande, en état d'ébriété et armés de revolver, ont attaqué plusieurs personnes dans le quartier de la gare. Un Français, nommé Escande, a été blessé. Un des agresseurs a été arrêté.

Un trou dans la lune

Ajaccio, 11 mars. — A la suite d'une inspection, des malversations auraient été constatées dans la Caisse d'épargne de Bastia. Le caissier serait en fuite.

La nomination du prince Lobanoff

Saint-Pétersbourg, 11 mars. — Le *Journal officiel de l'Empire* publie la nomination du prince Lobanoff comme gérant (*sic*) du ministère des affaires étrangères, et non ministre.

On suppose qu'il sera appelé dans quelque temps au poste de chancelier ou qu'il sera nommé à l'ambassade de Berlin qui, dit-on, sera gérée par le chargé d'affaires jusqu'à ce que la situation du prince Lobanoff soit définitivement décidée.

Les viandes américaines. — Mesures sanitaires en Europe. — Les menaces de représailles

Londres, 11 mars. — Le *Times* continue ce matin sa série de dépêches datées de Washington et qui font prévoir des représailles de la part du gouvernement de l'Union à l'égard des importations des pays européens où les viandes américaines sont prohibées par mesure sanitaire.

Ces dépêches officieuses dépassent de beaucoup les intentions de M. Gresham et il n'y faut attacher qu'une importance relative.

Le Ramadan en Egypte

Londres, 11 mars. — Télégramme du Caire au *Daily News* de ce matin :

« Les manœuvres de dix jours que devait faire l'armée d'occupation pendant le Ramadan sont contremandées. »

Lord Rosebery à Windsor

Londres, 11 mars. — Le *Daily Chronicle* de ce matin annonce que lord Rosebery aura aujourd'hui une audience de la reine à Windsor.

HUILES DU CONGO

Pour fortifier et embellir la chevelure, toutes les sommités médicales recommandent les Huiles parfumées du Congo portant le nom de **Victor Vaissier.**

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'arrêté du Maire de Roubaix interdisant aux prêtres de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux malades et aux infirmes. — Une lettre de M. le Préfet du Nord. — Nous avons annoncé hier l'existence de cet arrêté et nous avons constaté, qu'interrogé par un de nos collaborateurs, M. le Maire avait déclaré qu'il était revêtu de l'approbation de M. le Préfet du Nord. La *Dépêche*, qui a reproduit cette nouvelle en l'intitulant ; « *Entente de M. le Préfet du Nord et du Maire de Roubaix* » a reçu de M. Vel-Durand le communiqué suivant :

« Lille, 11 mars 1895.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Sous ce titre sensationnel : *Entente de M. le Préfet du Nord et du Maire de Roubaix*, vous annoncez que l'arrêté pris par M. Carrette, interdisant aux prêtres de porter ostensiblement en ville, le Saint-Sacrement aux malades aurait été soumis au Préfet et aurait été revêtu de son approbation.

» Publiée sous cette forme, votre information est inexacte.

» Il n'y a pas eu la moindre entente sur ce sujet entre le Préfet du Nord, et M. le Maire de Roubaix.

» Si M. le Maire a cru devoir prendre l'arrêté que vous dénoncez, il l'a fait sous sa propre responsabilité.

» Je me suis borné à lui accuser réception de la communication qu'il m'en a faite. L'arrêté ne peut donc porter mention d'approbation.

» Recevez, M. le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Préfet du Nord,*
« VEL-DURAND. »

L'affirmation de M. le Maire nous avait surpris, nous l'avouons, et nous ne l'avions enregistrée qu'à titre de simple renseignement. M. Henri Carrette aura confondu : il a en mains le *récépissé* prévu par l'article 95 de la loi municipale de 1884; ce récépissé n'entraîne nullement, en effet, l'approbation préfectorale. Mais cet article 95 — emprunté d'ailleurs en partie à la loi du 18 juillet 1837 — autorisait M. le Préfet à annuler l'arrêté du maire de Roubaix.

Il ne l'a pas fait.

M. Vel-Durand sait comme nous tous que rien, absolument rien, ne justifie ou n'explique une pareille mesure. Les catholiques ont droit, en vertu du Concordat, à l'exercice *public* de leur culte. Si les articles organiques (qui ne sont pas le Concordat) autorisent les pouvoirs civils à suspendre momentanément l'usage de ce droit, c'est dans des circonstances exceptionnelles et pour des motifs sérieux touchant à l'ordre public, à la liberté des citoyens, etc. Or, ici, il n'y a pas le plus petit prétexte. C'est de la tracasserie stupide; c'est de l'arbitraire pur et simple. M. le Préfet avait donc le droit et le devoir d'intervenir et d'user du pouvoir que lui donnait la loi.

Il n'en a pas jugé ainsi, et cette abstention est une faute politique bien lourde dans l'état actuel des choses à Roubaix.

Elle impose aux catholiques roubaisiens l'obligation d'en appeler au Conseil d'Etat.

Quant à l'arrêté en lui-même, à quelles inspirations haineuses et maladroites le devons-nous ? M. le Maire de Roubaix avait montré jusqu'ici quelque jugement pratique ; on lui reconnaissait un certain sens des choses roubaisiennes et des intérêts municipaux. Cela rendait moins choquante l'absence des qualités essentielles qui lui font défaut comme administrateur. Nous le supposions assez fin — assez roublard, si vous voulez — pour éviter certaines ornières, et voici qu'il y tombe en plein. Est-ce que ce serait la colère de son impuissance à réaliser quelque chose de bon et d'utile qui l'aurait mené là ?

Peut-être. Mais il y aura des socialistes de sens plus rassis qui se demanderont en quoi on va servir leur cause en empêchant les prêtres de porter ostensiblement la Sainte-Eucharistie aux malades et aux infirmes...

Et, de fait, savez-vous que si, au point de vue chrétien, je trouve l'arrêté odieux, au point de vue socialiste, j'estime cette idée-là fort bête, — bête comme tout ce qui est méchant et inutile.

ALFRED REBOUX.

La création d'une école professionnelle libre, à Roubaix. — Les patrons du syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne, d'accord avec un comité composé d'anciens élèves des Frères, poursuivent, depuis quelque temps déjà, la fondation, à Roubaix, d'une école professionnelle adaptée au commerce et à l'industrie de Roubaix, de manière à former des employés et des contre-maîtres.

Un système ingénieux de bourses assurera le recrutement de cette école, en même temps qu'il en assurera les ressources.

Les Roubaisiens seront heureux d'apprendre que cette question va sortir de la période d'étude pour entrer dans celle de l'exécution.

Nous aurons souvent à y revenir.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'applaudir à une aussi heureuse initiative.

Les travaux des tramways. — Depuis quelques jours, les travaux pour la pose des rails de tramways, sur la Grand'Place, sont activement menés. Lundi matin, on a commencé le pavage.

Tout fait espérer qu'avant la fin de la semaine, ces travaux seront complètement terminés. Cette nouvelle sera certainement bien accueillie de tous, et en particulier des personnes qui ont l'habitude de prendre le car à vapeur.

Depuis plusieurs mois, en effet, les voitures s'arrêtaient à l'entrée de la rue de Lille, ce qui n'était pas sans gêner beaucoup la plus grande partie des voyageurs; mais cet inconvénient va disparaître, et, à la satisfaction de tous, le car à vapeur reprendra bientôt son service régulier.

Il y a lieu d'espérer que la Compagnie nouvelle des tramways, profitant de cette occasion, et aussi de la température, qui semble devoir être plus clémente, fera diligence pour enlever le matériel et les pavés qui, de tous côtés, et principalement rue de Lille, encombrent depuis si longtemps les chaussées et rendent aussi difficile la circulation des voitures que celle des piétons.

Agents menacés d'un couteau. — Un jeune homme de 27 ans, Nicolas Spraey, débourreur, entrait, dimanche, à 8 heures du soir, chez Mme veuve Marie Messiaen, cabaretière, rue Newton, 6, et demandait à boire. Il était complètement ivre; ce que voyant, la cabaretière refusa de le servir.

Spraey saisit alors une bouteille et en porta plusieurs coups à la jeune fille de Mme Messiaen, qui fut blessée à la tête et aux bras. Mme Messiaen alla chercher la police. Deux agents arrivèrent; mais à leur vue, Spraey s'arma d'un couteau et les en menaça. Il fallut l'intervention de deux autres agents pour emmener le récalcitrant au dépôt. Son arrestation a été maintenue.

Un accident, rue Daubenton. — Un enfant de 10 ans, Léopold Pillaert, 33, rue de Flandre, s'amusait, dimanche soir, rue Daubenton, avec des petits camarades, quand l'un d'eux l'ayant poussé, le jeune Léopold tomba sur le rebord du trottoir, d'une façon si malheureuse qu'il eut la clavicule droite fracturée.

Le pauvre enfant, dont l'état est assez grave, a reçu les soins de M. le docteur Ballenghien, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

La Bouchée de Pain et le Refuge de Nuit. — *Journée du dimanche 10 mars.* — Hommes et femmes, 920 ; enfants 953 ; total, 1,873 ; refuge, 29 lits occupés.

— *Journée du lundi 11 mars.* — hommes et femmes, 935 ; enfants, 1,260 ; total, 2,195 ; refuge, 29 lits occupés.

Contrefaçon du Bec Auer. — La Société française d'incandescence par le gaz, *système Auer*, a poursuivi en contrefaçon, devant le tribunal correctionnel de Lille, M. Claude Guyot, établi à Lille, rue Saint-Etienne.

Conformément aux conclusions de Me Fauchille, avocat, le tribunal, par jugement du 13 février, a déclaré M. Guyot contrefacteur et l'a condamné à 300 francs d'amende, à des dommages-intérêts à fixer par état, à la confiscation des objets saisis, à l'insertion dans dix journaux et aux dépens. M. Guyot a interjeté appel du jugement.

Croix. — *Avis aux contribuables.* — M. le Maire de Croix informe les contribuables que les réclamations pour les contributions directes de 1895 seront reçues par M. le contrôleur, à la Mairie de Croix, les mardi et samedi de chaque semaine, de trois à cinq heures du soir.

Il leur rappelle que ces réclamations doivent être faites dans le mois qui suit la publication des rôles.

Flers. — *Une singulière trouvaille.* — Un domestique de M. Daman, à Flers, a trouvé, dans une pâture, deux ronds de serviette en argent ciselé, portant les initiales J. F., entrelacées. Ces objets semblent provenir d'un vol récent. Ils ont été déposés entre les mains de M. Seguin, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Willems. — *Vol d'une montre en argent.* — Un malfaiteur, après avoir brisé une fenêtre, s'est introduit, dimanche, vers midi, chez M. Louis Wattel, cultivateur, pendant que ce dernier assistait à la messe, et lui a dérobé une montre en argent d'une valeur de 35 francs. La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Le grand concert de la musique municipale. — Nous avons annoncé que c'est dimanche prochain 17 mars, qu'aura lieu le grand concert annuel de la musique municipale de Wattrelos. Le programme de ce concert est des mieux composés. Le voici :

Première partie. — Musique municipale. Ballet: « Entrée des Tziganes » ; « Danse Hongroise » ; « Espana », grande valse ; « Pensée d'Automne », par M. Paul Grumiaux ; Air varié pour clarinette, par M. Jules Bodin ; Grand air du « Bal masqué », par M. Victor Verquin ; Les « Bobb's fortissimo, Automatu musicals ». Monologue, par M. Jules Parent ; Chansonnette comique, par M. Wattecamps.

Deuxième partie. — Le « Credo du paysan » par M. Paul Grumiaux; air varié pour flûte sur « Malborough, » par M. Camille Versavel; « La Coupe du roi de Thulé » par M. Victor Verquin; Les « Bobb's Fortissimo, Paveurs Mélomanes; » duo de la « Muette de Portici » par MM. Paul Grumiaux et Victor Verquin; chansonnette comique par M. Wattecamps.

Le concert sera terminé par « Les deux sans-culottes » vaudeville, dont les interprètes seront MM. J. Parent, J. Lecoutre P. Lecroart, A. Salembier et A. Lefebvre.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue de la Chaussée, 2.
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 36;	Place de la Gare, 129.
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123;	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Corneille, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 16.
Rue du Collège, 71 bis;	A CROIX
Rue de Cartigny;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE 83805—37910

TOURCOING

Réunions du Conseil municipal. — Une réunion extraordinaire du Conseil municipal se tiendra le vendredi 15 courant et une autre, s'il y a lieu, le lendemain 16 courant, à 8 heures très précises du soir, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-après :

Crédits supplémentaires afférents à l'exercice 1894 et à des exercices antérieurs. — Caisse d'épargne. Réélection en remplacement de cinq membres sortant d'exercice. — Service municipal des eaux. Compte de 1893. Budget de 1895. Tarif et série de prix pour 1895. Fournitures de bureau et impressions. Soumission du sieur Lemaire pour les années 1895 et 1896. Adjudication pour deux ans, de la fourniture des plombs et de celle des robinets en bronze de 0,040.

Marchés divers à passer pour fourniture des compteurs et travaux divers en 1895 et 1896. — Marché pour fourniture et travaux de mécanique aux usines en 1895 et 1896. — Usine de Bousbecque. Marché pour fourniture d'huile dite de lard en 1895 et 1896. — Usine de la Viscourt. Marché pour fourniture d'huile de Moekring en 1895 et 1895. — Usine de Bousbecque. Marché pour éclairage au gaz pendant 2 ans. — Usine de Bousbecque. Fourniture de tuyauteries pour l'aménagement des pompes de secours Worthington placées provisoirement.

Marchés divers à passer pour travaux et fournitures nécessités pour l'aménagement desdites pompes. — Achat et montage, sur le terrain des Francs, à Tourcoing, de 3 cuves en tôle de 400 mètres chacune. — Pose de colonnes montantes au réservoir des Francs. — Dépôt du Huchon Reconstruction du mur de façade et travaux divers. — Usine de la Viscourt. Travaux de menuiserie. Substitution d'un nouvel entrepreneur à l'entrepreneur primitif, déclaré en liquidation judiciaire. — Chemin vicinal no 19. Partie comprise entre le chemin des Orions et l'extrémité du territoire, vers Roncq. Projet d'élargissement et d'alignement.

Blanc-Seau. Proposition d'acquisition des matériaux à provenir de la démolition du dépôt de pompes. — Société de secours mutuels Saint-Henri. Demande de secours. — Société de secours mutuels Saint-Joseph. Demande de subside. — Musique municipale. Renouvellement de l'habillement. Cahier des charges pour la mise en adjudication. — Société des Francs-Tireurs du Nord. Demande de subside pour l'organisation d'un tir à l'arme de guerre en 1895. — Contributions directes. Etablissement de la liste des candidats répartiteurs pour 1896. — Institut Colbart. Subvention de l'Etat. Indications nouvelles. — Académie de musique. Suppression d'un cours de chant. Création d'un cours de basson. — Autorisation demandée par M. le chapelain du Sacré-Cœur, à effet de construire à ses frais deux nouvelles travées à l'église.

Service vicinal. Société de secours mutuels des cantonniers. Demande tendant à obtenir l'adhésion de la ville à titre de membre honoraire. — Concours de langues étrangères organisé par la Société industrielle du Nord de la France. Succès des élèves des cours publics d'allemand. — Affichage public. Demande de concession par l'entreprise dite l'Express. — Proposition d'un membre du Conseil municipal tendant à une nouvelle organisation du service médical à l'Hôtel-Dieu. — Vœux de plusieurs membres du Conseil municipal tendant à l'allocation d'un subside extraordinaire aux sociétés de secours mutuels qui, toutes, sont plus ou moins éprouvées de la rigueur de l'hiver.

Assurances des propriétés communales. — Dons au Musée et à la Bibliothèque. — Délibération à prendre pour parer à une omission de budget de 1895 préjudiciable aux gardes-champêtres. — Réceptions de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Soutiens de familles. — Règlement de comptes de mitoyennetés de murs.

Rapports de Commissions. Lecture et discussion s'il y a lieu. — Finances et Beaux-Arts. Demande de subvention par la société des « Crick-Sicks » pour participer à un concours. (Rapp. de M. Cruque). — « Muse des Travailleurs ». Demande de subvention. Finances et fêtes. Société de tir à la perche « Saint-Georges ». Demande de subvention pour l'organisation d'un grand tir international. (Rapp. de M. Cruque). — Comice agricole de Lille. Projet de concours à ouvrir à Tourcoing en 1895. (Rapp. de M. Théry-Rasson).

Finances: Demande de 3 anciens pompiers, tendant à ce que leur pension de retraite soit portée à 250 au lieu de 200 fr. (rapport de M. Théry-Rasson). — Comptes et budgets des fabriques d'églises (rapport de M. Tack). — Demande de gratification par l'un de MM. les commissaires de police (rapport de M. Théry-Rasson). — Articles de recettes à passer en non-valeurs. — Finances et Voirie : Rue à ouvrir entre la rue des Piats et la rue Jean Legrand (rapport de M. Masure). — Rues d'Alsace et de Lorraine (rapport de M. De Lavaivre). — Voirie : Rues du Château et du Moulin-Fagot: reconstruction de l'aqueduc dans la partie comprise entre la rue de l'Est et la rue Verte (M. Ducoulombier rapporteur). — Rue de l'Epine; construction d'une chaussée pavée dans la partie comprise entre la rue Winoc-Chocqueel et la rue du Touquet (rapport de M. Ducoulombier).

L'accroissement de l'industrie. — Il nous revient qu'une importante filature de coton serait prochainement construite rue du Touquet. C'est M. Duvillier-Watine, filateur de coton, qui créerait cet établissement. Nous constatons avec satisfaction le développement considérable que prend dans notre ville l'industrie du coton.

L'élargissement de la rue de Tournai. — Le jury d'expropriation est descendu à Tourcoing, lundi après-midi, pour procéder aux opérations relatives à l'élargissement de la rue de Tournai, côté droit, depuis l'angle de la rue d'Havré jusqu'à la façade de la chapelle de l'Hospice.

Plusieurs avocats, Me Ovigneur, Me Delemer, Me Parmentier accompagnaient les membres du jury.

Revue de la gendarmerie. — Les deux brigades de Tourcoing seront passées, jeudi prochain, en revue par M. le commandant Bayart,

Epilogue d'une triste histoire. — L'enfant dont nous avons parlé hier a été remis à la mère, comme le père s'y était engagé : un brigadier accompagné d'une femme s'est présenté chez la mère du mari et il n'a plus été soulevé aucune difficulté.

Accident de carde. — En dégorgeant une carde, au peignage de M. Lorthiois-Motte, rue Wattine, Pierre Colier, âgé de 20 ans, demeurant rue de la Citadelle, à Risquons-Tout (Belgique), a eu l'index de la main gauche atteint par les pointes du tambour; il en est résulté une blessure par arrachement qui nécessitera un repos de 10 jours, suivant la déclaration du docteur Bernard.

Blessé par la chute d'une planche. — Lundi vers 9 heures 1|2 du matin, Charles Rucker, âgé de 37 ans, homme de peine chez M. Herbaux Tibeauts, passant dans une place en traînant un grand panier rempli de bobines fut atteint à la tête par une planche échappée des mains d'un ouvrier; la blessure, heureusement, n'a pas grande gravité, et Rucker a pu retourner seul chez lui, au Blanc-Seau, après avoir reçu les soins de M. le docteur Carette.

Halluin. — *Inspection de la gendarmerie.* — Monsieur le capitaine de gendarmerie commandant la région est venu lundi, à 2 heures, passer l'inspection de la brigade d'Halluin. Il nous revient qu'il s'est montré très satisfait de son inspection et qu'il a vivement félicité le commandant de la brigade de la bonne tenue de ses hommes.

Communications

SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE. — Un groupe d'anciens gymnastes, leur service militaire accompli, ayant manifesté le désir de former, dans la société, une section de vétérans, le Comité a décidé que tous les anciens sociétaires seraient convoqués à une réunion qui aura lieu le mercredi 13 courant, à 8 heures 1|2 du soir, au Gymnase municipal, rue Verte. Ceux qui n'auraient pas reçu la convocation sont priés de s'y rendre, considérant le présent avis comme en tenant lieu

— La commission des orphéonistes Crick-Sicks prie instamment les sociétaires d'assister à la répétition qui aura lieu aujourd'hui 12 mars, à huit heures trois quarts, à l'hôtel du Cygne.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

J. DUCROCQ, Propriétaire

— COURS du Mardi 12 Mars 1895 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oosteamp 0,75 la douz.

Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche	[1|2 k
Langoustes extra « à »» fr.		Cabillaud	0,70
Homards (gros) »,»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	1,90
Ecrevisses (moyne). 0,.. et 0,00		Turbots	1,75
Escargots. | la douz.	et 0,75	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1,75
Arcachon 0,00 ; extra	1,00	Raies	0,70
Marennes blanches extra	1,50	Flotte	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Rougets	»,»»
Moules (le kilo)	0,15	Carrelets (pleis)	0,50
Salaisons		Truite saumonée	»,»»
Saumon rouge le 1|2 kil.	1,50	Anguilles de rivière	»,»»
Morue nouvelle . le 1|2 k.	0,75	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs à 05 le p. 15c et 0,10 pièce		Vives	»,»»
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce		Saumon blanc	1,00
Craquelots, 0,00 la pièce		Crevettes	»,»»
GROS ET DÉTAIL		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	0,80
		Eperlans	»,»»
		Merluches	1,00
		Harengs frais, la pièce	0,10

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1|2 kilo. **Saumon frais** de Hollande 3,50 le 1|2 k. Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huitres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huitres fines de Burnham, 2 fr. 50.

CONSERVES DE POISSONS

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Le Club Fin de Siècle* offrait dimanche soir en son local, rue de la Vigne, un concert-spectacle à ses membres honoraires. Après quelques morceaux d'ouverture, brillamment exécutés par l'orchestre du Club, on a successivement applaudi M. Cuypers, violoniste, M. L. Bouche, dans ses pasquilles tourquennoises, MM. Desreumaux et P. Dansette, chanteurs comiques. Signalons encore les clowns musicaux Do-Mi-Sol, et les étalons russes, dressés et présentés par M. Rogliano. Les clowns équilibristes Maury et Philippo se sont également fait remarquer par leur remarquable travail. A l'issue du concert a eu lieu un bal animé en faveur des sociétaires sous les drapeaux.

Le concert de la chorale la « Fraternelle roubaisienne ». — La salle des fêtes du Café Pandore, rue Pauvrée, contenait une nombreuse assistance, dimanche soir, pour le concert qu'offrait la *Fraternelle roubaisienne* à ses membres honoraires. Cette société a successivement chanté deux chœurs d'une excellente facture : le *Myosotis* et *En Embuscade*. M. Verquin, qui est pourvu d'une excellente voix de baryton, a très bien interprété un air d'opéra.

L'air varié pour bugle a valu à M. J. Malingré des

FEUILLETON DU 13 MARS 1895. — No 121

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

CINQUIÈME PARTIE

LE COMMISSIONNAIRE

IV
Stupéfaction

Elle continua :

— Je ne sais pas, vraiment, monsieur, pourquoi je vous écoute. Mais, d'abord, qui êtes-vous ?

— Qui je suis ? Je suis le père Anselme, madame la marquise. Mademoiselle Dorothée, M. Jean et M. Constant, les serviteurs fidèles et dévoués de madame de Saulieu connaissent bien le père Anselme, le vieux commissionnaire ; pendant plus de quatre ans, ils m'ont vu à ma place, au coin de la rue Barbet-de-Jouy, exerçant mon métier, et j'ai eu l'honneur de travailler pour madame la marquise de Saulieu.

L'année dernière, au commencement du mois d'octobre j'ai quitté ma place dans cette rue pour en occuper une autre au faubourg Saint-Antoine. On ne m'a pas retiré ma médaille, madame la marquise, la voilà ! je suis toujours commissionnaire !

Si j'ai quitté les rues de Varennes et Barbet-de-Jouy pour aller m'installer au faubourg Saint-Antoine, j'avais mes raisons, j'y étais appelé ; Dieu m'a servi, il m'a servi si bien, madame la marquise, que j'ai pu dire à madame Darasse, il y a quinze jours, afin qu'elle vous le répétât, que votre petite-fille vous serait rendue bientôt.

— Madame Darasse m'a, en effet, rapporté vos paroles, monsieur. Mais, dites-moi, comment avez-vous su que ma petite-fille allait m'être rendue ?

— Vous expliquer cela en ce moment serait trop long, madame la marquise ; qu'il vous suffise de savoir que nul autre que moi ne peut amener près de vous mademoiselle Laurence de Mérulle, la fille de Gabrielle de Saulieu, car nul autre que moi ne sait où elle est !

La vieille dame secoua la tête, fronça les sourcils et sa physionomie prit une singulière expression de défiance.

— Ah ! madame la marquise, reprit le commissionnaire d'un ton affligé, vous doutez, et peut-être n'êtes-vous pas éloignée de voir en moi un de ces vils coquins dont je parlais tout à l'heure.

— Mon Dieu, monsieur, répliqua madame de Saulieu avec une certaine hauteur, vous prétendez, vous affirmez qu'une machination a été ourdie pour s'emparer de ma fortune et que ma petite-fille est une fausse Laurence de Mérulle...

— Oui, madame la marquise.

— Cela, monsieur, est d'une gravité exceptionnelle, il faut prouver.

— Je prouverai et rien ne sera plus facile.

— Prouvez, monsieur, prouvez donc !

— La preuve que je ne vous trompe pas, moi, madame la marquise, je vous la fournirai quand le moment en sera venu. Ah ! c'est un bonheur complet que je veux vous donner, un bonheur inespéré et aussi grand que vous puissiez le désirer.

Madame de Saulieu eut un sourire d'incrédulité, resta quelques instants silencieuse, puis alla ouvrir le tiroir d'un meuble où elle prit un objet qu'elle dissimula en plaçant sa main dans un pli de sa robe. Elle se rapprocha du commissionnaire et très calme, elle lui dit :

— Vous voulez absolument, monsieur, que je sois dupe d'une supercherie, victime d'un abominable complot, et vous prétendez prouver que celle que j'appelle ma petite-fille est une aventurière, une fausse Laurence de Mérulle.

— Oui, madame la marquise,

— Vos affirmations, monsieur, me mettraient dans une grande perplexité, si, aux preuves que vous croyez posséder, je n'avais à en opposer d'autres, éclatantes celles-ci, qui ne me permettent pas de douter que c'est bien Laurence de Mérulle, la fille de Gabrielle de Saulieu que j'ai eu le bonheur de retrouver.

Le commissionnaire secoua la tête.

— Attendez, monsieur, reprit vivement la marquise, je savais depuis longtemps, grâce à un vieil ami à moi, le marquis de Prémorin, à quelle époque et par suite de quelles circonstances ma malheureuse fille avait été forcée d'abandonner son enfant; eh bien, c'est dans la même ville, à la même époque et dans des circonstances identiques que celle que vous appelez une fausse Laurence de Mérulle a été confiée par sa mère aux braves gens qui l'ont élevée.

— Vos paroles, madame la marquise, me démontrent que rien ne manque à la machination dans laquelle vous êtes enveloppée, et que les coquins en question ont pu se procurer, à Marseille, les mêmes renseignements que ceux recueillis par M. le marquis de Prémorin.

— Mais il y a autre chose, monsieur.

— Ah !

— Ma petite-fille ressemble à sa mère ; elle a ses beaux cheveux, ses yeux bleus, son regard, même coupe de visage.

— En vérité, c'est merveilleux, madame la marquise, et je suis forcé de reconnaître que les auteurs de la machination ont été admirablement servis par le hasard, sans doute, afin de pouvoir vous mieux tromper.

— Monsieur répliqua madame de Saulieu, avec une certaine vivacité, voyez ceci,

Et elle plaça sous les yeux du commissionnaire l'objet que, jusque-là, elle avait tenu caché.

Le père de Laurence ne put s'empêcher de tressaillir ; mais il garda son sang-froid et dit avec son calme imperturbable :

— Je vois, madame la marquise, vous me montrez un portefeuille.

— Ce portefeuille, monsieur, a appartenu à Gabrielle de Saulieu et il renferme le fragment d'une lettre que j'ai autrefois écrite à ma fille... Eh bien, ce portefeuille a été trouvé dans le vêtement de la petite Laurence le jour, ou plutôt la nuit, où sa mère l'a abandonnée.

— Voilà ce que l'on vous a raconté, madame la marquise. Moi, je vous dis : ce portefeuille a été volé à la vicomtesse de Mérulle !

— Monsieur, prenez garde !...

— Je n'ai pas à prendre garde, je n'ai rien à craindre. Madame la marquise, connaissez-vous le baron de Verboise ?

— Je le connais, monsieur, c'est le fiancé de ma petite-fille.

— Ah ! j'en étais sûr ! exclama le commissionnaire ; enfin, enfin !... je le tiens, cet homme, je le tiens ! Je vais donc pouvoir lui arracher son masque !

Son visage avait un aspect terrible ; de son regard jaillissaient des flammes.

Interdite, madame de Saulieu le regardait.

— Madame la marquise, reprit-il, d'une voix sonore, le baron de Verboise est le pire de vos ennemis ; il est l'auteur, il est l'âme de la machination infâme, et la misérable fille qui se fait appeler ici Laurence de Mérulle est une des complices du baron de Verboise !

Voilà le but ; tout de même, c'était fort bien imaginé... Quel homme de génie que M. le baron de Verboise ! Il vous fait retrouver votre petite-fille dont il est fiancé, il l'épouse et devient maître de de la fortune de la grand'mère... Oh ! je connais la comédie ! M. le baron la joue pour la seconde fois, corrigée, augmentée et modifiée... Quel joli succès ! Oui, mais on comptait sans le pauvre commissionnaire : j'entre en scène, madame la marquise, et je crie au baron de Verboise : Halte-là, misérable, halte-là, tu n'iras pas plus loin ! Le dénouement de ta comédie sera celui que je lui donnerai !

Comme madame de Saulieu tremblante, frappée de stupeur, restait muette, le père Anselme continua :

— Madame la marquise, je vous le répète, vous avez été odieusement trompée par d'audacieux coquins ; soyez indignée, mais en même temps réjouissez-vous !... Je vous ai promis un bonheur complet, aussi grand qu'il vous soit possible de le désirer; ce bonheur, vous l'aurez, madame la marquise.

Ah ! vous verserez des larmes de reconnaissance et vous glorifierez Dieu en le remerciant de ce qu'il a fait pour vous.

Votre petite-fille, la vraie Laurence de Mérulle, vous sera rendue, madame la marquise, mais il y a plus encore...

Le commissionnaire fut forcé de s'arrêter, l'émotion le serrait à la gorge, et la marquise vit de grosses larmes couler sur ses joues. Ce ne fut qu'une pause ; il reprit :

— Votre petite-fille, madame la marquise, mais vous la connaissez et vous l'aimez, et déjà vous l'avez tenue serrée contre votre cœur, palpitant de tendresse et d'amour maternels.

— Monsieur, que dites-vous ? s'écria la grand'mère.

— Je dis, madame la marquise, que pendant quarante-huit heures, la fille de Gabrielle de Saulieu, sous le nom de Geneviève, a vécu près de vous, sous ce toit, dans la vieille demeure de ses ancêtres.

— Geneviève ! Grand Dieu ! exclama la marquise.

Ne pouvant plus être maître de lui, le commissionnaire, maintenant, pleurait à chaudes larmes.

Madame de Saulieu s'approcha de lui vivement, lui prit la main et d'une voix frémissante, mais pleine de douceur et de bonté, elle lui dit :

— Calmez-vous, remettez-vous, je crois maintenant à la sincérité de vos paroles ; ah ! je vous en prie, continuez ; ce ne sont plus seulement mes oreilles, c'est mon âme qui va vous écouter.

V
C'est Paolo

Après avoir essuyé ses yeux et son visage, le commissionnaire reprit :

— Geneviève vous l'a dit, madame la marquise, chassée de la maison de son père adoptif par une mégère, on la vit au milieu de la nuit errante à travers les rues. Sans asile, ne sachant où aller, elle a trouvé, cette première nuit, un refuge dans la maison hospitalière fondée en souvenir de sa mère, par madame la marquise de Saulieu.

Vous l'avez vue, et, tout de suite, sans la connaître, ne vous doutant guère de ce qu'elle était pour vous, vous vous êtes intéressée à elle et l'avez amenée ici. Vous vouliez la garder auprès de vous, elle n'a pas consenti à rester ; il fallait qu'elle s'en allât ; c'est Dieu qui le voulait !

Dieu, madame la marquise, n'a pas cessé de conduire Laurence de Mérulle, comme par la main, depuis cette nuit où des gardiens de la paix lui firent ouvrir la porte de l'asile Gabrielle.

Il fallait qu'elle se séparât de son aïeule, il fallait qu'elle devînt l'institutrice des demoiselles Mélikoff et il fallait qu'elle accompagnât ses élèves dans le Dauphiné. Pourquoi le fallait-il ? Je vais vous le dire, madame la marquise; mais préparez-vous à une grande émotion... Ah ! vous avez été forte contre la douleur, soyez forte aussi pour supporter la joie !

— Mon Dieu, que vais-je donc apprendre ? murmura madame de Saulieu en joignant les mains.

— Madame la marquise, continua le père Anselme, pendant qu'une aventurière s'introduisait dans votre maison et y prenait une place qui ne lui appartenait pas, Laurence de Mérulle, dans un coin perdu des montagnes de l'Isère, votre petite-fille, madame la marquise, retrouvait... sa mère !

Madame de Saulieu ne put que pousser un cri étouffé ; elle devint blanche comme neige, ses yeux se fermèrent et elle chancela. Le père Anselme n'eut que le temps de l'entourer de ses bras pour l'empêcher de tomber.

— Madame Darasse, approchez vite cette chaise-longue, ordonna le commissionnaire.

La veuve se hâta d'obéir.

Et pendant que le père Anselme couchait la marquise sur la chaise-longue, madame Darasse ouvrit une porte et appela Dorothée. Celle-ci accourut aussitôt et s'empressa de donner ses soins à sa maîtresse qui était évanouie.

La marquise ne tarda pas à se ranimer; elle rouvrit les yeux, et, dès que Dorothée l'eût aidée à se mettre sur son séant, elle aspira l'air à pleins poumons. Pendant un instant elle regarda autour d'elle comme étonnée, puis ses yeux reprirent leur éclat et un sourire intraduisible passa sur ses lèvres. Elle soupira et tendit sa main au commissionnaire, en disant :

— L'émotion a été grande, en effet ; j'ai cru que j'allais mourir, mais on ne meurt pas de joie. Ah ! Dorothée, Dorothée, ma fille, ma pauvre Gabrielle n'est pas morte, je la reverrai !

(A suivre.) EMILE RICHEBOURG.